Office national du film du Canada

2015-2016

Rapport financier trimestriel se terminant le 30 juin 2015

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2015

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la *Parti II du Budget des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2015-2016. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la *Loi de crédits*, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2015

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée au 30 juin 2015.

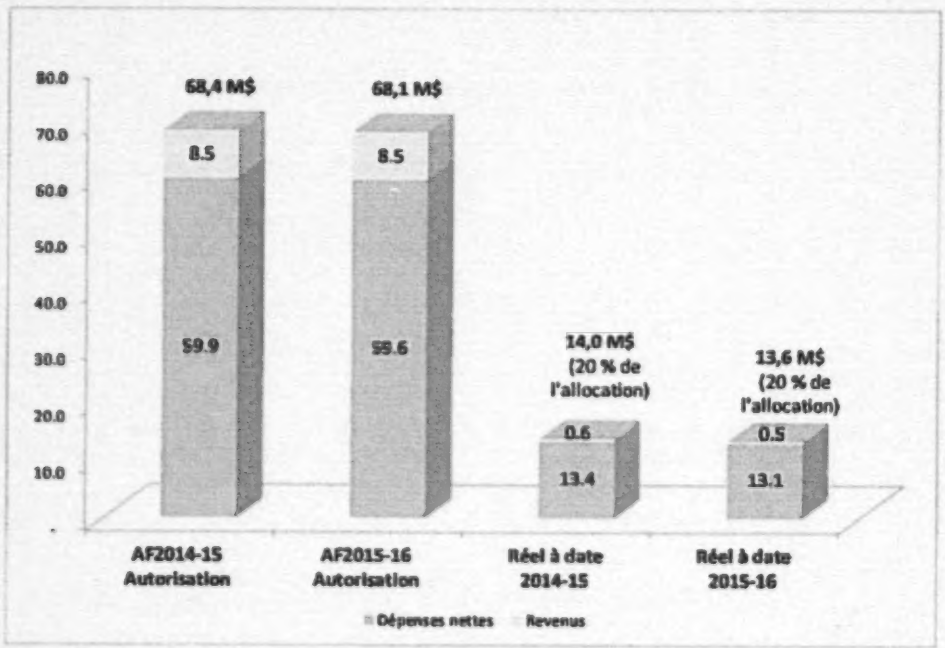

Le tableau ci-dessus indique les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2015-2016 avec un total de dépenses brutes prévues de 68,1 millions de dollars représentant une diminution de 0,3 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. En 2014-2015, l'ONF a reçu une première portion du prêt du Conseil du trésor pour la relocalisation du bureau chef au quartier des spectacles de Montreal. D'autre part, en 2015-2016 le niveau de référence du budget principal des dépenses a été diminué suite aux initiatives de regroupement des services gouvernementaux.

Le Tableau 2 présente les dépenses et les revenus du premier trimestre 2015-2016, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus

Les revenus réels du 1er trimestre se situent à 0,5 millions de dollars ce qui est en ligne avec l'année précédente.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 1er trimestre 2015-2016 ont diminué de 0,4 millions de dollars par rapport au même trimestre de l'exercice précédent et se situent à 13,6 millions de dollars.

Cette diminution provient principalement des services professionnels et spéciaux. En effet, au cours au 1er trimestre de 2014-2015 certaines productions numériques interactives avaient nécessité une utilisation importante de services audio-visuels (*Circa 1948, Highrise*). D'autre part, en juin 2014, l'ONF, en collaboration avec le Musée de la civilisation de Québec, inaugurait l'exposition « Image x Image, le cinéma d'animation à l'ONF» afin de souligner son 75e anniversaire.

La baisse des dépenses salariales s'explique par la restructuration annoncée en mars 2015.

Les dépenses de transports et de communications se composent principalement de frais de voyages. L'ONF gère les frais de voyage avec diligence afin de les maintenir au minimum. Le calendrier de tournage des productions au premier trimestre 2015-2016 a engendré des frais de voyages plus importants que pendant le même trimestre de l'an dernier. Cette variation ne représente pas une tendance annuelle.

La diminution des dépenses de location est principalement liée à la réorganisation des espaces au bureau principal de Montréal afin de correspondre aux besoins opérationnels réels.

Les autres types de dépenses par article courant suivent les tendances historiques.

4. Risques et incertitudes

Les risques externes auxquels l'ONF fait face demeurent stables : la baisse de ses revenus et la réduction de son autorisation parlementaire sont les principaux risques dans le cadre de son profil de risque organisationnel. L'industrie audiovisuelle et l'ONF subissent une baisse des revenus causée par la transition de la distribution traditionnelle vers le numérique.

C'est pourquoi, dans un tel environnement, l'ONF travaille activement à développer de nouveaux modes de financement et à tirer parti des nouvelles plateformes de diffusion afin d'assurer son autonomie financière et de se donner les moyens de réaliser pleinement son mandat. D'autre part, l'ONF poursuit les démarches pour développer des partenariats afin d'accroitre sa capacité de production.

En tant qu'organisme public, l'ONF témoigne d'un engagement solide et soutenu à l'endroit du secteur éducatif. L'agence travaille continuellement à l'élaboration et la bonification de contenu pour les professionnels de l'éducation et le bassin d'abonnés à CAMPUS au Canada. Les efforts se poursuivent également pour accentuer sa présence sur le marché de l'éducation aux Etats-Unis.

L'année courante se veut également une année de transition pour la plateforme de diffusion numérique « onf.ca » vers le commerce électronique avec le lancement d'un nouveau catalogue de documentaires en location numérique aux consommateurs canadiens.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

Afin de faire face aux pressions financières occasionnées par les révisions salariales anticipées et non financées ainsi que la relocalisation de plusieurs de ses bureaux, l'ONF a mis en œuvre un plan stratégique financier pour les 4 prochaines années. En mars 2015, l'ONF a annoncé une réorganisation de ses activités afin d'assurer sa stabilité financière. Les ateliers éducatifs offerts dans les villes de Montréal et de Toronto se sont terminés à la fin du premier trimestre. Par ailleurs, plusieurs postes, dont 5 postes de direction, ont été abolis et la structure organisationnelle a été simplifiée.

Approuvé par :

Claude Joli-Coeur
Commissaire du
Gouvernement à la cinématographie

Montréal, Canada

Le 24 août 2015

Luisa Frate CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 24 août 2015

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2015

Tableau 1 : État des autorisations ***(non-audité)***

	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
(dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	59 652 377	13 057 629	13 057 629	59 912 241	13 400 888	13 400 888
Autorisations budgétaires totales	59 652 377	13 057 629	13 057 629	59 912 241	13 400 888	13 400 888
Autorisations totales	**59 652 377**	**13 057 629**	**13 057 629**	**59 912 241**	**13 400 888**	**13 400 888**

**N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2015

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant *(non-audité)*

	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
(dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	36 751 740	8 956 361	8 956 361	36 543 970	9 140 520	9 140 520
Transports et communications	3 120 808	532 225	532 225	3 159 350	362 662	362 662
Information	523 430	75 533	75 533	538 829	46 777	46 777
Services professionnels et spéciaux	13 275 413	1 027 971	1 027 971	13 439 386	1 411 754	1 411 754
Location	7 886 419	1 709 438	1 709 438	7 983 829	1 769 719	1 769 719
Services de réparation et d'entretien	1 313 057	788 807	788 807	1 329 275	801 405	801 405
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 097 695	139 855	139 855	1 111 254	156 318	156 318
Acquisition de machines et de matériel	3 315 949	282 695	282 695	3 358 902	201 557	201 557
Paiements de transfert	0	0	0	80 000	5 000	5 000
Autres subventions et paiements	820 316	85 229	85 229	821 890	131 774	131 774
Dépenses budgétaires brutes totales	**68 104 823**	**13 578 114**	**13 578 114**	**68 364 687**	**14 027 486**	**14 027 486**
Moins les revenus affectés aux dépenses : Recettes à valoir sur le crédit	8 432 446	520 485	520 485	8 432 446	626 598	626 598
Total des revenus affectés aux dépenses	**8 432 446**	**520 485**	**520 485**	**8 432 446**	**626 598**	**626 598**
Dépenses budgétaires nettes totales	**59 662 377**	**13 057 629**	**13 057 629**	**59 912 241**	**13 400 888**	**13 400 888**